



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada



LA SÉCURITÉ,  
LA DIGNITÉ  
ET LE RESPECT  
POUR TOUS

SAFETY, RESPECT  
AND DIGNITY  
FOR ALL

# Rapport financier trimestriel

*pour le trimestre se  
terminant le  
31 décembre 2012*

## Table des matières

<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Méthode de présentation du rapport</i></b> .....	<b>3</b>
<b><i>Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>Analyse des autorisations</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>Analyse des dépenses trimestrielles</i></b> .....	<b>7</b>
<b><i>Risques et incertitudes</i></b> .....	<b>9</b>
<b><i>Changements importants liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes</i></b> .....	<b>9</b>
<b><i>Mise en œuvre du budget 2012</i></b> .....	<b>10</b>
<b><i>État des autorisations (non vérifié)</i></b> .....	<b>11</b>
<b><i>Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)</i></b> .....	<b>12</b>

## Introduction

La direction a préparé le présent rapport trimestriel tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#), le [Budget supplémentaire des dépenses](#), le Rapport financier trimestriel au [30 juin 2012](#) et celui au [30 septembre 2012](#) ainsi qu'avec le *Plan d'action économique du Canada pour 2012* ([Budget 2012](#)). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC s'acquitte de son mandat dans le cadre de quatre principales activités de programme. Une brève description des activités de programme peut être consultée dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants bénéficiant de divers types de mise en liberté sous condition dans la collectivité, tout en aidant ces délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée pouvant aller jusqu'à dix ans.

## Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser du SCC accordées par le Parlement et utilisées par le Service, en conformité avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#) pour l'exercice 2012-2013, dont les crédits ont été attribués en entier le 29 juin 2012<sup>1</sup> et le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\)](#), dont les crédits ont été attribués en entier le 14 décembre 2012<sup>2</sup>. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le [Budget principal des dépenses](#) doit être déposé au Parlement le ou avant le 1<sup>er</sup> mars précédant le début du nouvel exercice. Le [Budget 2012](#) a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du [Budget principal des dépenses](#) le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le [Budget 2012](#) ne figurent pas dans le [Budget principal des dépenses](#) 2012-2013, c'est-à-dire que les autorisations ne prennent pas en considération les effets du Plan d'action pour la réduction du déficit.

---

<sup>1</sup> Attribués par décret C.P. [2012-0956](#) et C.P. [2012-0957](#)

<sup>2</sup> Attribués par décret C.P. [2012-1766](#)

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le [Budget 2012](#) ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications des autorisations ministérielles seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et figureront dans les [Budgets principaux des dépenses](#) ultérieurs déposés au Parlement.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) qui est compris dans les crédits législatifs figurant dans l'état des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer, en toute sécurité, à la réinsertion sociale des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement autorise CORCAN à effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5,0 millions de dollars.

## Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### *Analyse des autorisations*

Comme l'indique l'état des autorisations ci-joint, au 31 décembre 2012, les autorisations totales du SCC ont augmenté de 22,3 millions de dollars pour l'exercice en cours par rapport au dernier exercice. Cela représente une augmentation de 0,7 % comparativement aux autorisations totales disponibles au 31 décembre 2011. Il convient de souligner que les données relatives aux autorisations ne tiennent pas compte des répercussions du Plan d'action pour la réduction du déficit.

Le tableau suivant résume les variations des autorisations totales par crédit du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012. Les articles surlignés en jaune représentent les changements survenus au troisième trimestre de l'exercice 2012-2013.

(En millions de dollars)

	Dépenses de fonctionnement (Crédit 25)	Dépenses en capital (Crédit 30)	Autorisations législatives budgétaires	Total
<b>Rapport financier trimestriel au 30 juin 2012</b>				
<i>Loi sur l'adéquation de la peine et du crime</i>	171,8	2,4		<b>174,2</b>
<i>Loi sur la lutte contre les crimes violents</i>	3,8			<b>3,8</b>
Budget 2008	4,7			<b>4,7</b>
Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations	(48,6)			<b>(48,6)</b>
Services partagés Canada	(32,8)	(10,5)		<b>(43,3)</b>
Examen stratégique	(1,6)	(39,7)		<b>(41,3)</b>
Report de fonds à des exercices ultérieurs		(13,3)		<b>(13,3)</b>
Autorisations législatives budgétaires			6,3	<b>6,3</b>
Autre	1,7			<b>1,7</b>
<b>Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2012</b>				
Report de fonds du budget de fonctionnement	3,6			<b>3,6</b>
Report de fonds du budget des dépenses en capital		36,7		<b>36,7</b>
Remboursement des dépenses en personnel	4,0			<b>4,0</b>
Aliénation de biens de la Couronne	0,1			<b>0,1</b>
Autre	(0,1)			<b>(0,1)</b>
<b>Rapport financier trimestriel au 31 décembre 2012</b>				
Vote 15 – Conventions collectives	6,3			<b>6,3</b>
Remboursement des dépenses en personnel	(72,3)			<b>(72,3)</b>
Aliénation des biens de la Couronne	(0,2)			<b>(0,2)</b>
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>(24,4)</b>	<b>6,3</b>	<b>22,3</b>

#### Variations des autorisations au [30 juin 2012](#)

De l'augmentation nette des autorisations totales dont rend compte l'état des autorisations, 174,2 millions de dollars (171,8 millions de dollars de fonds de fonctionnement et 2,4 millions de dollars de fonds en capital) ont été reçus pour la mise en œuvre de la [Loi sur l'adéquation de la peine et du crime](#) et 3,8 millions de dollars pour la [Loi sur la lutte contre les crimes violents](#), qui devraient toutes deux entraîner une augmentation de la durée de la peine et du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale.

Ces changements se traduiront au sein du SCC en une augmentation du nombre de délinquants à accueillir et à surveiller. Toutefois, il a été annoncé en juillet 2012 que le SCC réduira ses niveaux de référence d'environ 1,48 milliard de dollars au cours de la période de 2011-2012 à 2017-2018 étant donné que les prévisions concernant la croissance de la population carcérale ne se sont pas concrétisées comme prévu. Pour 2012-2013, les ajustements représentent une réduction de 258 millions de dollars de fonds de fonctionnement et 8 millions de dollars de fonds en capital. Ces ajustements ne sont pas encore reflétés dans les autorisations du SCC.

Dans le cadre du financement relatif à l'intégrité prévu au Budget 2008 de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2010-2011, 4,7 millions de dollars du crédit de fonctionnement ont été reportés des années précédentes à l'exercice 2012-2013.

La diminution de 48,6 millions de dollars pour le Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations est attribuable aux programmes pour délinquants et à des mesures de logement précises. Ces mesures sont établies selon une formule basée sur les variations de population, autant en établissement que dans la collectivité, ainsi que sur les changements dans les types de délinquants.

Le SCC a réduit son niveau de référence de 43,3 millions de dollars (32,8 millions de dollars de fonds de fonctionnement et 10,5 millions de dollars de fonds en capital) en raison du transfert de certaines responsabilités liées à la TI à Services partagés Canada (SPC). SPC a été établi par décret pour rassembler les ressources existantes à l'échelle du gouvernement afin de consolider et de transformer l'infrastructure de la TI du gouvernement du Canada.

Les fonds ont été réduits de 41,3 millions de dollars (1,6 million de dollars de fonds de fonctionnement et 39,7 millions de dollars de fonds en capital) à la suite de la réaffectation des fonds suivant l'examen stratégique de 2009.

Il y a eu une baisse de 13,3 millions de dollars des niveaux de référence des crédits pour les dépenses en capital du SCC à la suite d'un report de fonds en capital à des exercices ultérieurs.

Les autorisations législatives budgétaires ont connu une hausse de 6,3 millions de dollars en raison du versement par le SCC des cotisations de l'employeur au Régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

#### **Variations des autorisations au [30 septembre 2012](#)**

En septembre 2012, le SCC a été informé du fait que le report de fonds demandé de 53,3 millions de dollars du budget de fonctionnement avait été effectué. Cela représente une hausse de 3,6 millions de dollars par rapport au report du budget de fonctionnement de l'an dernier.

Le SCC a bénéficié d'un report du budget des dépenses en capital de 91,1 millions de dollars représentant une augmentation de 36,7 millions de dollars comparativement aux 54,4 millions de dollars l'an dernier.

Le SCC a également reçu 12,4 millions de dollars du Conseil du Trésor pour compléter les autres crédits liés aux prestations parentales et de maternité et aux indemnités de départ. Il s'agit d'une augmentation de 4,0 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

## Variations des autorisations au 31 décembre 2012

Au cours du troisième trimestre de 2012-2013, le SCC a reçu 6,5 millions de dollars pour le renouvellement des conventions collectives. Cela représente une hausse de 6,3 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le SCC a également reçu 17,5 millions de dollars du Conseil du Trésor pour compléter les autres crédits liés aux prestations parentales et de maternité et aux indemnités de départ. Il s'agit d'une réduction de 72,3 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

## Analyse des dépenses trimestrielles

Comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes a diminué de 30,2 millions de dollars (4,5 %) et les dépenses cumulatives ont diminué de 17,4 millions de dollars (2,6 %).

(En millions de dollars)

Dépenses ministérielles budgétaires	Cumulatives	Trimestrielles
Dépenses budgétaires nettes totales 2011-2012	1 834,1	675,4
Dépenses budgétaires nettes totales 2012-2013	1 816,7	645,2
<b>Variation</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(30,2)</b>
Explication des variations par article courant		
• Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages <sup>3</sup>	80,2	30,3
• Personnel <sup>4</sup>	(54,6)	(30,0)
• Transports et communications <sup>4</sup>	(17,7)	(7,9)
• Services de réparations et d'entretien <sup>4</sup>	(12,1)	(2,6)
• Services professionnels et spéciaux <sup>4</sup>	(0,9)	(16,5)
• Autre <sup>4</sup>	(12,3)	(3,5)
<b>Total</b>	<b>(17,4)</b>	<b>(30,2)</b>

## Analyse des dépenses cumulatives

La diminution globale de 17,4 millions de dollars est principalement attribuable à une diminution des dépenses en personnel, en transports et communications et en services de réparations et d'entretien. Ces diminutions ont été partiellement renversées par l'augmentation des dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages. Les paragraphes suivants expliquent en détail ces variations.

<sup>3</sup> Ces variations expliquent en majeure partie l'augmentation des dépenses du crédit 30 (Dépenses en capital) du SCC tel que présenté dans l'état des autorisations.

<sup>4</sup> Ces variances expliquent la diminution des dépenses du crédit 25 (Dépenses de fonctionnement) du SCC tel que présenté à l'état des autorisations.

L'augmentation cumulative de 80,2 millions de dollars pour les dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages est principalement attribuable à la construction de nouvelles unités résidentielles dans plusieurs établissements existants du SCC à travers le pays en raison de la [Loi sur l'adéquation de la peine et du crime](#).

La réduction des dépenses en personnel de 54,6 millions de dollars<sup>5</sup> correspond à la diminution des indemnités de départ versées par rapport à la même période l'an dernier.

La réduction de 17,7 millions de dollars des dépenses de transports et communications découle du transfert des services de courriel, de réseau et des centres de données à Services partagés Canada (6,5 millions de dollars) et des réductions des dépenses de déplacement et de réinstallation grâce aux efforts constants consentis par le SCC pour réduire ces coûts (11,2 millions de dollars).

La réduction de 12,1 millions de dollars des dépenses de services de réparations et d'entretien découle principalement du transfert des services de courriel, de réseau et des centres de données à Services partagés Canada (SPC) tel que détaillé dans la section des Changements importants liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

### **Analyse des dépenses trimestrielles**

Afin d'expliquer la plus importante réduction de 30,2 millions de dollars des dépenses budgétaires d'un trimestre à l'autre, un facteur supplémentaire doit être considéré en plus des explications des variations cumulatives fournies ci-dessus.

La réduction de 16,5 millions de dollars en services professionnels et spéciaux découle d'une modification du processus de facturation des frais d'activités correctionnelles et de formation<sup>6</sup> entre le SCC, ce qui a occasionné un écart temporaire dans la comptabilisation des dépenses. À la fin du deuxième trimestre de 2012-2013, le SCC a payé le montant total des frais d'activités correctionnelles et de formation, tandis qu'en 2011-2012, la facturation de CORCAN au SCC s'est échelonnée jusqu'en décembre 2011.

### **Analyse des tendances en matière de dépenses**

Les dépenses budgétaires annuelles du SCC sont dans l'ensemble conformes à celles de l'exercice 2011-2012. Les dépenses du SCC au troisième trimestre de l'exercice 2012-2013 représentaient 20,1 % des autorisations disponibles par rapport à 21,2 % durant le même trimestre l'an dernier. Cette tendance en matière de dépenses s'est poursuivie depuis le début de l'exercice puisque 56,6 % des autorisations disponibles ont été utilisées durant les 9 premiers mois de l'exercice 2012-2013, par rapport à 57,6 % durant la même période de l'exercice précédent.

---

<sup>5</sup> La variation totale des dépenses en personnel représente une diminution des salaires et des heures supplémentaires (59,4 millions de dollars) et une augmentation du RASE (4,8 millions de dollars).

<sup>6</sup> Les frais d'activités correctionnelles et de formation visent à compenser les coûts des salaires et du fonctionnement que CORCAN ne peut pas recouvrer grâce à la vente de biens et de services à cause du contexte correctionnel dans lequel il fonctionne.

## Risques et incertitudes

Le [Rapport sur les plans et priorités](#) (RPP) du SCC explique l'environnement de risque actuel et les secteurs de risque clés pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques. Dans ce contexte, les risques financiers spécifiques relatifs au troisième trimestre sont les suivants :

Les mesures de limitation des coûts prévus au [Budget 2010](#) forcent le SCC à se financer à l'interne, de façon permanente, pour faire face aux augmentations des coûts résultant des négociations de conventions collectives actuelles et futures sur la période de 2010-2011 à 2012-2013. Pour l'année en cours, il est prévu que le SCC absorbera une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 20,3 millions de dollars.

De plus, plusieurs conventions collectives qui représentent environ 46 % de l'effectif du SCC sont arrivées à terme (la majorité étant avec le Syndicat des agents correctionnels du Canada). Les nouvelles conventions pourraient exercer une importante pression financière sur le SCC.

Le SCC continue à mettre en place des mesures pour composer avec les compressions budgétaires découlant de la [Loi sur le contrôle des dépenses](#), y compris :

- maintenir les normes de déploiement des agents correctionnels et installer des systèmes de création d'horaires informatisés pour assurer des niveaux de dotation efficaces dans les établissements fédéraux, contribuant ainsi à une réduction importante des dépenses en heures supplémentaires;
- améliorer les méthodes intégrées de planification des ressources humaines et des activités pour augmenter la précision des prévisions en matière de dotation, de recrutement et de besoins en formation essentielle;
- appliquer une approche plus ciblée à l'égard des dépenses relatives aux déplacements et à l'accueil; et,
- mettre à l'essai un modèle de programme correctionnel intégré innovateur qui permettra de réduire les redondances et les chevauchements entre certains programmes offerts aux délinquants dans le but d'accroître l'efficacité de la prestation des programmes.

## Changements importants liés au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Comme on l'a souligné dans le dernier [Rapport financier trimestriel de 2011-2012](#), le SCC a transféré à Services partagés Canada (SPC) la responsabilité de fournir des services de courriel, de réseaux et de centres de données. À la suite de ce transfert, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, les autorisations totales du SCC ont été réduites de façon permanente de 43,3 millions de dollars.

## Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le [Budget 2012](#) et qui seront mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Le SCC est déterminé à collaborer pour appuyer le retour à l'équilibre budgétaire prôné par le gouvernement fédéral, réduire le déficit et respecter les engagements pris à l'égard des Canadiens.

Selon ce qui a été annoncé dans le [Budget 2012](#), le SCC réalisera des économies de 85,5 millions de dollars en 2012-2013, de 170,2 millions de dollars en 2013-2014 et de 295,4 millions de dollars en 2014-2015 et pour les exercices suivants. L'organisme atteindra cet objectif en mettant en œuvre des mesures qui permettent d'accroître la responsabilisation des délinquants, d'améliorer l'efficacité des processus administratifs et de rationaliser les activités et la prestation des programmes, en plus de fermer trois institutions d'ici l'exercice 2014-2015 (le Pénitencier de Kingston et le Centre régional de traitement en Ontario et l'Établissement Leclerc au Québec).

Le SCC a pleinement réalisé son objectif pour 2012-2013. En ce qui concerne les deux prochains exercices, toutes les initiatives entreprises sont en bonne voie pour ce qui est du respect de l'échéancier fixé. Le SCC gère activement la mise en œuvre de chacune de ces initiatives grâce à une surveillance régulière et soutenue à l'échelle locale, régionale et nationale afin que les délais, les plans et le budget soient respectés.

Les initiatives découlant du Budget de 2012 permettront au SCC de concentrer davantage ses ressources sur les grandes priorités de l'organisme et sur son principal mandat, tout en lui permettant de continuer à obtenir d'excellents résultats en matière de sécurité publique pour les Canadiens.

## Approbatons des cadres supérieurs

Signé par \_\_\_\_\_

Don Head, Commissaire  
*Ottawa (Canada)*  
*Le 14 février 2013*

Signé par \_\_\_\_\_

Liette Dumas-Sluyter, CMA, CIA  
Dirigeante principale des finances

## État des autorisations (non vérifié)

	<b>Exercice 2012-2013</b>			<b>Exercice 2011-2012</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013**	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 <sup>1*</sup>	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2011 <sup>2</sup>	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre <sup>2</sup>
<i>(En milliers de dollars)</i>						
Crédit 25 – Dépenses de fonctionnement	2 396 525	465 701	1 384 756	2 356 032	530 394	1 477 558
Crédit 30 – Dépenses en capital	547 554	108 579	228 785	571 981	77 969	152 985
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>						
CORCAN Dépenses brutes	86 633	21 564	58 684	80 460	25 633	64 640
CORCAN Revenus bruts	(86 633)	(16 422)	(52 691)	(80 460)	(22 709)	(53 442)
CORCAN Dépenses nettes (Revenus)	-	5 142	5 993	-	2 924	11 198
Autres autorisations législatives budgétaires	264 746	65 773	197 142	258 513	64 130	192 329
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>3 208 825</b>	<b>645 195</b>	<b>1 816 676</b>	<b>3 186 526</b>	<b>675 417</b>	<b>1 834 070</b>
Autorisations non budgétaires	46	-	-	49	1	-
<b>Autorisations totales</b>	<b>3 208 871</b>	<b>645 195</b>	<b>1 816 676</b>	<b>3 186 575</b>	<b>675 418</b>	<b>1 834 070</b>

Note 1 : En vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et du décret C.P. 2011-1297 entré en vigueur le 15 novembre 2011, le montant de 16,4 millions de dollars est réputé avoir été affecté aux dépenses de fonctionnement de Services partagés Canada (SPC) et 4,4 millions de dollars est réputé avoir été affecté aux dépenses en capital de SPC, qui se traduit par une réduction du même montant du crédit 25 (Dépenses de fonctionnement) et du crédit 30 (Dépenses en capital) du SCC, prévu par la Loi de crédits no 1 pour 2011-2012.

Note 2 : Inclut les montants engagés au nom de SPC à partir de la date du transfert du 15 novembre au 31 décembre 2011. Il n'est pas possible d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant des dépenses engagées pour le compte de SPC.

De l'information supplémentaire est fournie à la page suivante.

\* N'inclut que les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\* Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget de 2012 ni du retour de fonds (258 millions de dollars de dépenses de fonctionnement et 8 millions de dollars de dépenses en capital) annoncé en juillet 2012.

## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

	<b>Exercice 2012-2013</b>			<b>Exercice 2011-2012</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 <sup>1</sup>	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2011 <sup>2</sup>	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre <sup>2</sup>
<i>(En milliers de dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1 834 739	434 874	1 279 109	1 821 139	464 924	1 333 670
Transports et communications	73 847	7 403	19 756	74 757	15 334	37 422
Information	2 113	187	513	2 509	471	868
Services professionnels et spéciaux	471 045	65 290	199 612	452 685	81 804	200 476
Location	20 496	3 643	9 872	15 307	2 654	8 647
Services de réparation et d'entretien	63 199	5 795	12 894	62 138	8 410	24 991
Services publics, fournitures et approvisionnements	183 094	28 486	76 984	174 620	31 930	81 762
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	394 598	95 723	199 626	371 276	65 422	119 388
Acquisition de matériel et d'outillage	154 964	8 721	20 854	202 826	13 866	27 722
Paievements de transfert	1 590	278	556	1 573	514	951
Autres subventions et paiements	95 773	11 217	49 591	88 156	12 797	51 615
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>3 295 458</b>	<b>661 617</b>	<b>1 869 367</b>	<b>3 266 986</b>	<b>698 126</b>	<b>1 887 512</b>
<b>Moins les revenus après dépenses</b>						
CORCAN	(86 633)	(16 422)	(52 691)	(80 460)	(22 709)	(53 442)
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>3 208 825</b>	<b>645 195</b>	<b>1 816 676</b>	<b>3 186 526</b>	<b>675 417</b>	<b>1 834 070</b>

Note 1 : En vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et du décret C.P. 2011-1297 entré en vigueur le 15 novembre 2011, le montant de 16,4 millions de dollars est réputé avoir été affecté aux dépenses de fonctionnement de Services partagés Canada (SPC) et 4,4 millions de dollars est réputé avoir été affecté aux dépenses en capital de SPC, qui se traduit par une réduction du même montant du crédit 25 (Dépenses de fonctionnement) et du crédit 30 (Dépenses en capital) du SCC, prévu par la Loi de crédits no 1 pour 2011-2012.

Note 2 : Inclut les montants engagés au nom de SPC à partir de la date du transfert du 15 novembre au 31 décembre 2011. Il n'est pas possible d'estimer au prix d'un effort raisonnable le montant des dépenses engagées pour le compte de SPC.

\* Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget de 2012 ni du retour de fonds (258 millions de dollars de dépenses de fonctionnement et 8 millions de dollars de dépenses en capital) annoncé en juillet 2012.